

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 MARS 2026**

L'an **deux mil vingt-six**, le **dix** du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de **SELONCOURT** s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation : le 02 mars 2026

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Etaient présents (24)**

Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Alain KMOCH, Jean-Luc MIESKE, Patrick LIEGEART, Christine GUEY, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.

**Etaient excusés ayant donné procuration (4)**

Maryline CHALOT a donné procuration à Laurence DI VANNI,  
Jean FORESTI a donné procuration à Daniel BUCHWALDER  
Madeleine MAUFFREY a donné procuration à Françoise PAICHEUR  
Sophie MOREL a donné procuration à Catherine JACQUOT

**Absent (1)**

Jean-Claude PERROT

**Monsieur le Maire** ayant procédé à l'appel nominal, le quorum étant atteint, ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **Mme Françoise PAICHEUR** à l'unanimité des voix présentes et représentées a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 MARS 2026**

**ASSEMBLEE DELIBERANTE**

- 1/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 février 2026
- 2/ Création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à la crèche

**FINANCES**

- 3/ Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026
- 4/ Participation de la ville au financement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) – Annule et remplace la délibération 20250930-7 du 30 septembre 2025
- 5/ Renouvellement de la participation de la commune de Seloncourt au groupement de commandes pour la fourniture de services de télécommunication et prestations associées « Voix et données mobiles » - Achat centralisé avec RESAH

**BÂTIMENTS – PATRIMOINE – CIMETIERE**

- 6/ Construction d'un bâtiment pluridisciplinaire labellisé E4C2 rue de l'école de Berne – Demande de subvention à l'État
- 7/ Construction d'un bâtiment pluridisciplinaire labellisé E4C2 rue de l'école de Berne – Réactualisation du plan de financement
- 8/ Remplacement de la chaudière des ateliers municipaux – Demande de subvention au SYGAM

**VOIRIE - CIRCULATION**

- 9/ Dénomination de la rue du lotissement « NEDEY »
- 10/ Convention bipartite de coopération concernant le projet de voie de stockage des véhicules des usagers de la déchetterie

**DECISIONS ET ARRETES DU MAIRE** (Cf. tableaux joints)

**INFORMATIONS**

**QUESTIONS ORALES**

Selon éléments avancés en début de séance

-----

**Monsieur le Maire** invite les élus à faire mention des questions orales : il n'y en a pas.

**M. Daniel BUCHWALDER** présente ce point.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur ce compte rendu ?

Monsieur TOITOT souhaite intervenir, Monsieur le Maire lui donne la parole.

**M. Christian TOITOT** : « Ce compte-rendu n'est pas du tout conforme à ce qui a été dit à la séance du 03 février dernier, pour les délibérations 4, 5, et 6.

Pourquoi ?

Elles ont été présentées de manière on ne peut plus succincte, en s'affranchissant sans complexe des formes et du droit.

Je n'aurai pas la cruauté de reprendre les propos exacts prononcés par Mathieu pour ces 3 délibérations.

Je me contenterai de les citer seulement pour la première, la délibération n° 4. Ainsi, pour le paraphraser, "nous gagnerons du temps".

Donc, je cite in extenso sa présentation de la délibération n° 4 : "Alors, comme il y a 4 délibérations, juste un petit peu pour gagner du temps, la commission a émis un avis favorable. Comme ça, je me répéterai pas sur les 4. Pour cette délibération, on souhaite que l'EPF, l'Etablissement Public Foncier, intervienne sur 2 parcelles, 22 rue des Vignottes. Une, d'un peu plus de 2 ares. Une, d'un peu plus de 14 ares, heu 16 ares 41. Afin d'entamer des négociations avec le propriétaire actuel de la parcelle. Pour la suite, voilà. C'est le sujet de la délibération de ce soir". Point, je ferme les guillemets.

Le compte rendu, lui, reprend la totalité de l'exposé de la délibération qui nous était soumise, comme s'il avait été prononcé.

C'est la même chose pour les deux suivantes.

Je défie quiconque de pouvoir se positionner en connaissance de cause après un tel exposé.

Sans nos questions nous n'aurions rien su. Quant aux réponses, elles ont été si peu claires et sincères, omettant d'informer les élus de faits essentiels, que nous n'avons pas pu voter en pleine connaissance de cause.

Il ne fait guère de doute que de telles présentations, concernant 3 délibérations, pourraient les faire invalider par le Tribunal Administratif.

Ce compte-rendu lui-même pourrait l'être.

Notre groupe votera donc contre cette délibération.

Voilà pour l'expression de notre groupe.

Maintenant, en ce qui me concerne personnellement, je tiens à dire que jamais, en douze années de présence au conseils municipaux, jamais je n'ai vu des délibérations aussi mal présentées, et même aussi mal rédigées, et que Je suis très inquiet pour l'avenir de SELONCOURT si les choses continuaient dans cette voie.

Je vous remercie. ».

**Monsieur le Maire** demande s'il y a d'autres remarques ?

**M. Mathieu GAGLIARDI** souhaite répondre à **M. TOITOT** : « Merci Monsieur TOITOT, du coup vous votez contre le procès-verbal alors que vous avez voté POUR ces points la dernière fois. Ecoutez, je ne veux pas rentrer dans la polémique. J'imagine qu'à 4 jours des élections municipales, ça vous fait plaisir de me rentrer dedans. Donc je n'irai pas plus loin, d'autant que quand vous envoyez l'EPF pour négocier un terrain, je ne vois pas ce qu'il y a à dire de plus. Vous êtes dans une démarche très politique et très politicienne et je vous en remercie, je ne pouvais pas rêver mieux. ».

**Monsieur le Maire** précise que les remarques de M. TOITOT seront portées au compte rendu. En l'absence d'autre intervention il soumet ce point au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A LA MAJORITÉ** de ses membres présents ou représentés (23 voix Pour et 5 Oppositions : Mmes et MM. Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.), **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 février 2026.

**M. Daniel BUCHWALDER** présente ce point.

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au

Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**Monsieur le Maire** : « *il s'agit de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants à la crèche Irène THARIN. Il se trouve que nous avons une candidature qui correspond à ce poste qui existait jadis. Je vous propose donc de créer ce poste à compter du 1er avril 2026.* ».

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants, à temps complet.
- **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois,
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2026.

### **3 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2026 - DCM n° 20260310-3**

**M. Daniel BUCHWALDER** présente ce point.

Monsieur le Maire expose que selon la réglementation en vigueur, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le débat d'orientations générales du budget (DOB) doit avoir lieu dans un délai de dix semaines précédant l'examen de celui-ci.

Il précise que les orientations générales du budget ont été présentées lors de la Commission Finances du 26 février 2026.

Monsieur le Maire concède que c'est une situation un peu incongrue dans la mesure où on fait un débat d'orientations budgétaires sur un budget que le conseil en place ne votera pas puisqu'il sera voté après les élections. Cette présentation donne quand même un certain nombre d'orientations telles que l'évolution des bases fiscales ou celle des taux. C'est un inventaire relativement technique des besoins identifiés par les services.

Ce débat permet à chacun de s'exprimer pour orienter éventuellement les options qui pourraient être prises lors du vote du budget.

Le choix a été fait de faire voter le budget 2026 par la prochaine équipe mais le DOB, en raison des contraintes calendaires devait se tenir avant les élections.

Ces remarques ayant été faites, Monsieur le Maire demande aux élus s'ils sont d'accord pour que la présentation du rapport des orientations budgétaires 2026 soit faite de manière synthétique avec en appui, cette année, la projection d'un power-point réalisé par le DGS.

Les élus acceptent, Monsieur le Maire donne la parole à Mme Françoise PAICHEUR.

**Mme Françoise PAICHEUR** : « *Comme il est précisé en introduction, ces orientations budgétaires sont le reflet d'une vision purement technique. Bien entendu il appartiendra au prochain exécutif de définir ses priorités et revoir la ventilation des crédits 2026.*

*Quand des comparaisons sont faites c'est toujours par rapport au BS 2025, dernier document budgétaire validé par le conseil municipal.*

*En fonctionnement, malgré une légère hausse des dépenses +0.27 % et une légère baisse des recettes -0.21 %, un excédent de l'ordre de 333 k€ est attendu. Pour les dépenses, on peut souligner la bonne stabilité de son plus gros poste à savoir le personnel et ce malgré la hausse de 3 points cette année encore du taux de cotisation de la CNRACL pour un montant de 47 k€. On remarque d'ailleurs dans le graphique de l'évolution des frais de personnel en page 5 du ROB que nous sommes passés sous la courbe de tendance. Pour les recettes, le Projet de Loi de Finances 2026 prévoit le maintien de l'enveloppe globale de la DGF à son niveau de 2025. L'évolution des bases d'imposition retenue est de +0,8%, soit une augmentation de 22k€ avec le maintien des taux à leur niveau actuel.*

*En investissement, seuls les 2 projets lancés en 2025 sont inscrits au PPI : la rénovation évergétique de la salle polyvalente et la construction du bâtiment pluridisciplinaire. Cette dernière ne fait pas l'objet d'inscription de crédits pour cette année. Les autres investissements sont répartis suivant les délégations habituelles pour un montant de 1.119.950€.*

*L'emprunt inscrit afin d'équilibrer le budget d'investissement se monte à 370 k€. Il sera sans doute nécessaire d'en prévoir un au BP compte tenu des décaissements prévus tout au long de l'année pour les 2 projets. Le versement des subventions pourrait en relativiser l'absolue nécessité.*

*La dette par habitant est 427 € au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et selon ces prévisions passerait à 446 € loin encore des moyennes régionale (753€) et départementale (858€) des communes de la strate à la fin de l'année.*

*Le ratio de solvabilité quant à lui serait porté à 5 ans à la fin de l'année, lui aussi loin du seuil d'alerte qui est de 12 ans ».*

**Monsieur le Maire** remercie Madame PAICHEUR et ouvre le débat.

**M. Denis TISSERAND** : « J'avais préparé un texte mais je vois que ça a bien évolué. On attendait ça depuis au moins 12 ans, mais bon... » .

**Monsieur le Maire** : « il était temps que je m'en aille alors ? »

**M. Denis TISSERAND** : « vous avez donné une belle impulsion là, chapeau, ça évolue, c'est très bien. Ça rend un peu obsolète mon texte mais ça ne fait rien je vais le lire quand même. ».

« Nous avons bien noté le contexte particulier de cette présentation et la vision technique de votre rapport d'orientation budgétaire.

Vos estimations ne proposent pas de nouveaux investissements mais sont tout de même impactées par la construction du bâtiment pluridisciplinaire qui a pris un retard considérable vis-à-vis de l'urgence affichée pour l'abattage des magnifiques cèdres de l'école de Berne.

Comme c'est le dernier débat de ce mandat, J'ai fait le bilan de mes interventions, d'ailleurs toutes disponibles très facilement sur notre site internet Seloncourt.org, et on voit bien, qu'en termes de débat, il n'y en a pas eu beaucoup.

Il s'agit plutôt de deux monologues, entre vous, M. le Maire, faisant également fonction d'adjoint aux finances et grand artisan du budget construit avec les services, et moi, élu d'opposition faisant partie de la commission finances.

Vous présentez votre budget, nous donnons notre avis, et en fin de notre intervention, vous faites quelques corrections mais nous n'entendons que très rarement vos contre-arguments.

Il y a même eu quelques séances où je n'ai pu renseigner, sur la page dédiée à la séance de notre site internet, aucun commentaire de la part d'aucun membre de votre équipe.

Je suis tout de même content de voir que pour la deuxième fois vous avez intégré dans votre rapport quelques graphiques que je vous demande depuis bien avant 2019.

Il en est de même pour le plan pluriannuel, mais je dois dire que la législation m'a un peu aidé.

J'admets qu'aujourd'hui nous faisons ce débat pour respecter le calendrier, alors je vous remercie de m'avoir écouté et je vous laisse la parole. ».

**Monsieur le Maire** : « c'est trop gentil merci. En principe, c'est le maire qui donne la parole. Je profite que je le suis encore maire pour quelques jours pour rappeler certaines règles. D'autres prises de paroles ? ».

**M. Nicolas PIERGUIDI** : les cèdres étaient magnifiques mais malades. C'était le principe de précaution devant une école.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a d'autres prises de paroles pour ce débat, s'il n'y a pas d'orientations particulières que les uns ou les autres souhaitent voir apparaître lors du vote du budget 2026.

Il n'y en a pas, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Le Conseil Municipal, réuni lors de sa séance ordinaire du 10 mars 2026, atteste, **A L'UNANIMITÉ** que,

- le débat d'orientations budgétaires 2026 de la Commune a bien eu lieu ;
- le rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires a bien été présenté ;
- chaque élu a pu s'exprimer sur ces orientations.

#### **Ci suit les documents adressés aux élus avec la convocation.**

Les orientations budgétaires 2026 sont le reflet d'une vision purement technique. Elles ne préfigurent en rien les choix qui seront à effectuer par la prochaine majorité.

Les dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses liées au personnel, tiennent compte d'éléments qui sont la suite de décisions opérées en 2025. Certaines pourront être remises en cause lors de l'élaboration du Budget Primitif (BP).

Les dépenses d'investissement comportent cette année, outre les investissements courants, la fin de la rénovation de la salle polyvalente. La construction du bâtiment pluridisciplinaire à Berne ne nécessite aucuns crédits en 2026, ils l'ont été en 2025 et affectés aux Restes A Réaliser (RAR)).

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement pourraient augmenter de +0,27% par rapport au BS de 2025, avec des recettes en baisse de -0.21%.

De ce fait, l'excédent de fonctionnement attendu pour 2026 serait de 333.165 €.

Après analyse du Projet de Loi de Finances (PLF) 2026, les dotations de l'État devraient se comporter de la sorte :

- Maintien de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) à son niveau de 2025.
- Les Dotations de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) progresseront respectivement de 140 et 150 millions d'euros. Cependant, l'enveloppe totale de la DGF étant gelée, les hausses de la DSU et de la DSR seront intégralement financées à l'intérieur de la dotation globale de fonctionnement. Rappelons que Seloncourt n'est pas éligible à la DSU.

- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (Dsil), la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation Politique de la Ville (DPV) ne fusionneront pas dans un nouveau Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT), comme l'avait imaginé le gouvernement à l'origine. La diminution de 200 millions d'euros de la Dsil prévue au PLF initial semble toutefois maintenue.

Pour la taxe foncière, l'évolution des bases de 0,8 % a été retenue comme préciser dans le PLF 2026.

Les inscriptions de crédits d'investissements concernent les investissements courants, hors remboursement de la dette et hors projets, pour **1.119.950 €**.

L'évolution des bases d'imposition des taxes sur les ménages retenue (0,8%) s'applique aux recettes 2025.

Il sera proposé de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2025.

- 37.83 % pour le foncier bâti (19.75 taux communal + 18.08 taux départemental)
- 21.81 % pour le foncier non bâti

Les ressources fiscales des taxes sur les ménages progresseraient de ce fait de **22.532 €** par rapport au BS 2025.

Au total, les impôts et taxes diminuent de **-11.494 €**. Baisse des droits de mutation et de la taxe d'aménagement.

Les dotations et participations affichent un net recul de **-9.528 €** par rapport au BS 2025.

Les subventions de la CAF sont également maintenues au niveau du BS 2025.

Les remboursements sur salaires augmentent du fait de la prise en charge de la maladie professionnelle de 3 agents (**+15.827 €**).

Pour les autres recettes de fonctionnement, à noter :

- une légère augmentation des ventes et prestations de services de **5.421 €**
- une baisse des travaux en régie de **-40.498 €** liée à 3 longues absences
- une hausse des produits de gestion courante de **28.000 €** qui résulte d'un reclassement comptable des charges du plateau médical
- une stagnation des produits exceptionnels.

Le total des recettes de fonctionnement devrait se monter à **6.132.890 €**, soit une baisse de **-12.803 €** (-0,21 %).

Les **dépenses de fonctionnement** devraient évoluer de la manière suivante.

**1.- une hausse des charges à caractère général** : achats, charges externes, impôts, de **28.499 €**.

Cette évolution correspond à une baisse :

- Des achats de **-12.720 €**. La dotation par élève pour les fournitures scolaires est prévue à 50 €.

Et à une augmentation :

- Des charges externes de **42.219 €** relative à des engagements comptables émis pour des réparations et des remplacements de matériels survenus depuis le début d'année 2026 ainsi que des dépenses de voirie liées aux intempéries.
- Les impôts et taxes diminuent de **-1.000 €**.

**2.- les charges de personnel** devraient accuser une augmentation de **8.007 €**.

Cette évolution recouvre :

- la baisse des dépenses du personnel extérieur pour **-300 €**
- la baisse des dépenses du personnel titulaire pour **-28.085 €**
- la hausse des dépenses du personnel non titulaire pour **11.683 €**
- la hausse des charges sociales et impôts sur salaires pour **24.709 €** est résultat d'une hausse de 3 points du taux de cotisation CNRACL.

La masse salariale brute augmente de 0,23%.

**3.- les autres charges de gestion courante** devraient augmenter légèrement de **6.770 €**

**4.- pour les autres charges de fonctionnement**

- les charges financières devraient diminuer de **-328 €**
- les dotations aux amortissements et provisions diminuent de **-27.137 €**
- les charges exceptionnelles stagnent

Le total des **dépenses de fonctionnement** devrait atteindre **5.799.725 €** soit une hausse de **15.811 €** (+0,27 %).

L'excédent de fonctionnement devrait être de l'ordre de **333.165 €**

Pour l'investissement, le total des dépenses envisagées est de **1.584.434 €**.

Elles comprennent :

- pour les **bâtiments 436.656 €**
  - 228.400 € pour les bâtiments divers

- 150.000 € pour la rénovation de la salle polyvalente
- 8.256 € pour les travaux en régie
- 50.000 € pour les avances sur travaux.
- pour la **voirie 403.360 €**
  - 253.000 € pour le marché de voirie
  - 145.000 € pour les autres travaux (nouvelles caméras, liaison fibre, potelets, signalisation)
  - 5.360 € pour les travaux en régie
- pour le **matériel 377.310 €**
  - 7.130 € pour l'équipement des écoles
  - 103.700 € pour l'équipement informatique et la téléphonie
  - 254.000 € pour les ateliers et les véhicules
  - 12 480 € pour la logistique et manifestations
- pour la **culture 8.950 €** comprenant
  - équipement pour le service culturel et la médiathèque (mobilier et matériel de scène).
- pour les **sports et la vie associative 19.850 €**
  - équipement pour les associations
- pour le service **jeunesse 12.500€**
  - équipement pour les accueils de loisirs et le périscolaire.
- pour l'**environnement 53.324 €**
  - 24.000 € pour les travaux en forêt
  - 6.500 pour les illuminations de Noël
  - 20.824 € pour les travaux en régie.
  - 2.000 € pour le photovoltaïque de la Fonderie
- pour l'**urbanisme 8.000 €** pour la Mise En Compatibilité (MEC) du PLU
- pour les **autres dépenses d'investissement 261.484 €** pour le remboursement du capital de la dette.

**Le financement est assuré par :**

- les recettes d'investissement propres : FCTVA, Taxe d'aménagement, amortissements et cessions pour **484.068 €**
- des subventions pour **393.500 €**
- l'excédent de fonctionnement pour 333.165 €
- un emprunt de **370.702 €**.

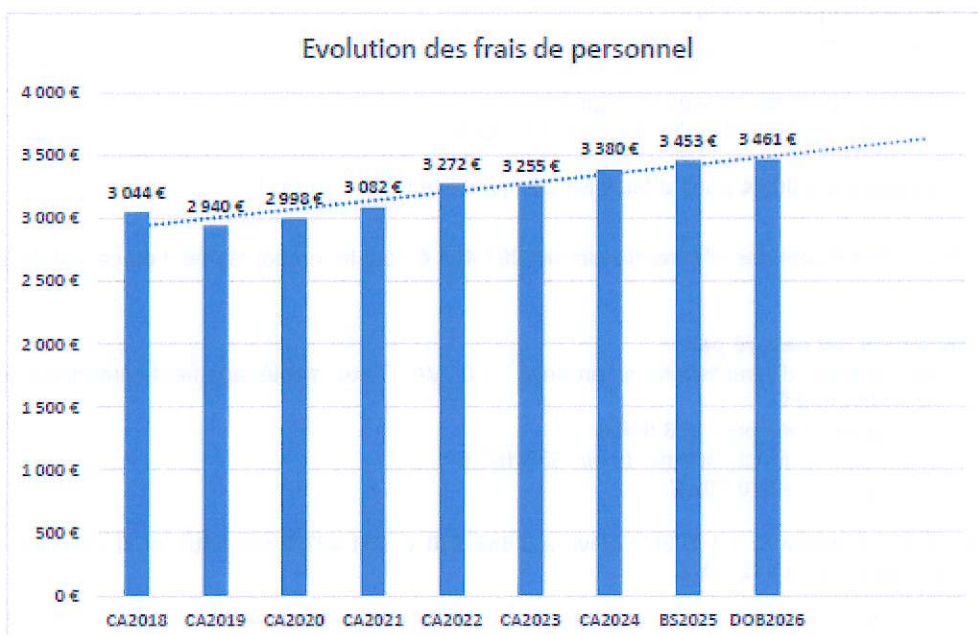
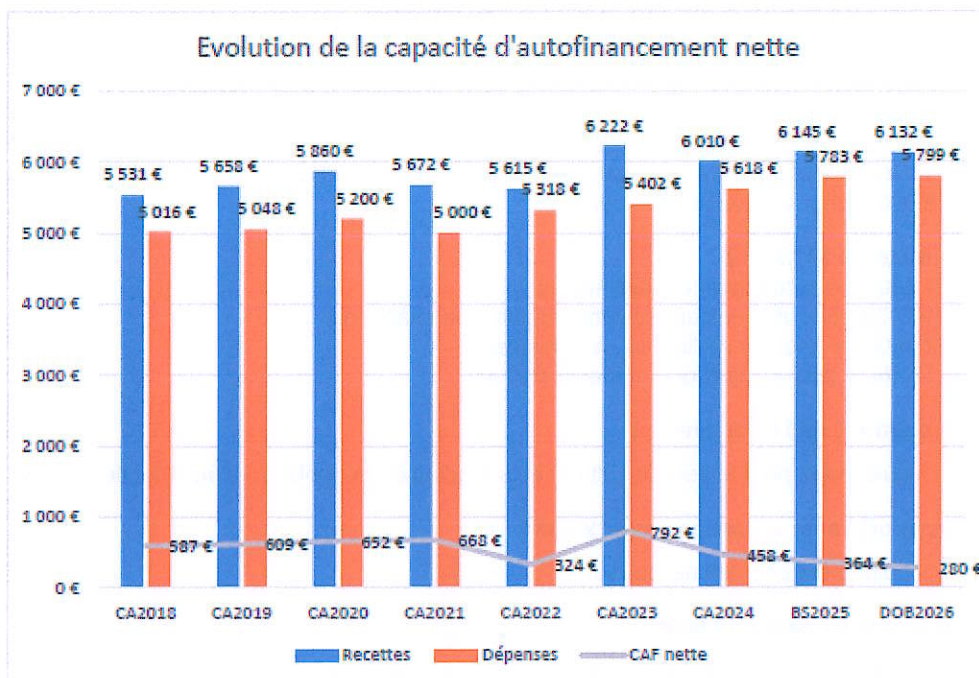
L'**encours de la dette** au 1-1-2026 s'élève à **2.562.210 €**, soit **427 €** par habitant. Il serait de **2.671.428 €**, soit **446 €** par habitant au 31-12-2026.

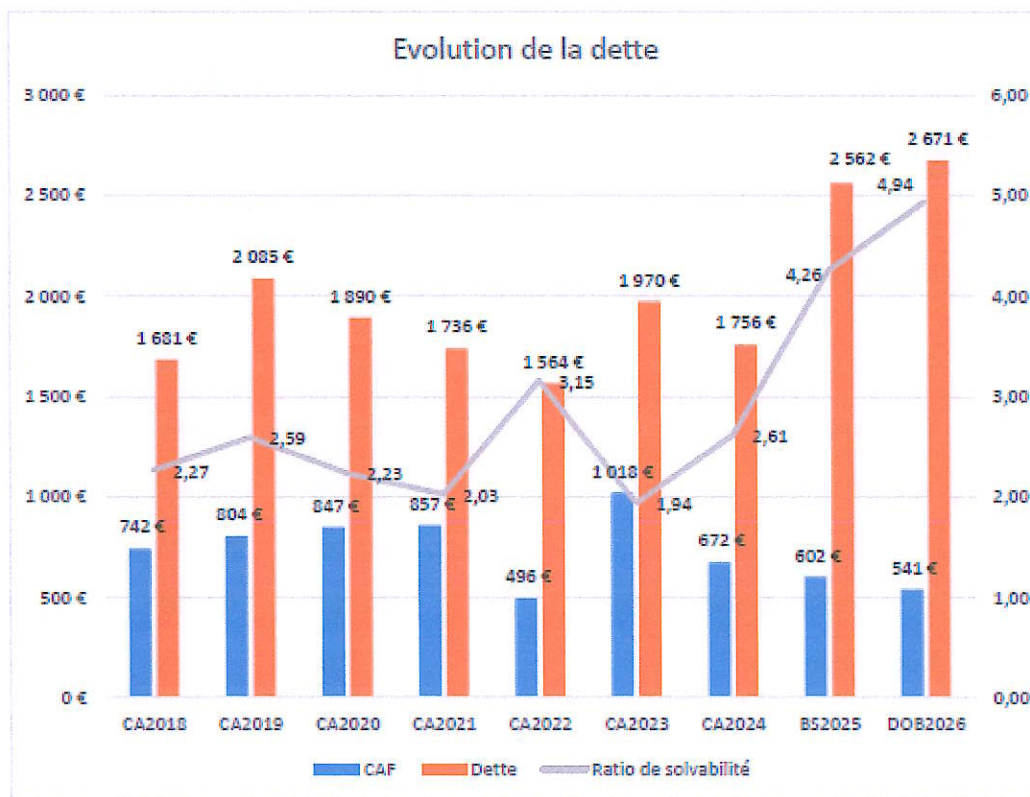
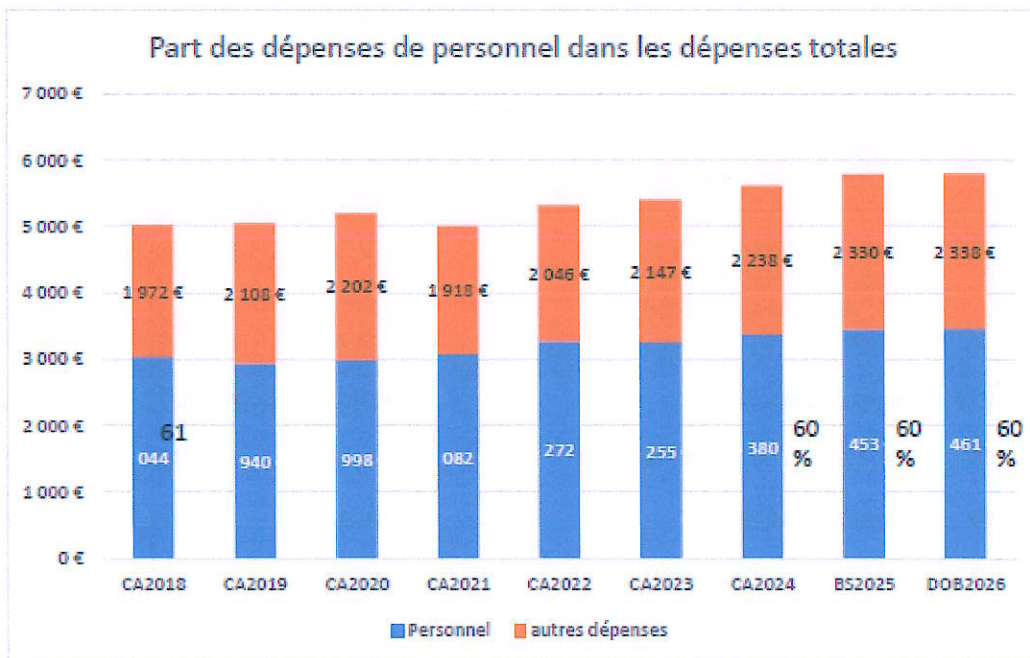
Au 31-12-2024, la moyenne régionale pour les communes de la strate était de 753 € et la moyenne départementale de 858 €.

Le **ratio de solvabilité** est calculé avec l'autofinancement (excédent de fonctionnement + amortissements). Il correspond au nombre d'années d'autofinancement nécessaire pour rembourser la dette totale. Il serait de **5 années** au 31-12-2026. Les organismes financiers considèrent que ce ratio doit être inférieur à 12 ans.

Annexes : 4 graphiques

Les données de 2018 à 2024 sont issues des Comptes administratifs. Pour 2025 la référence est le budget supplémentaire. Les graphiques seront mis à jour après le CA 2025. Les chiffres sont exprimés en kilo euros.





10/06/2024

**DOB 2026**  
**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>					
<b>Chapitres</b>		<b>BP + BS+ DM 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>Evolut°</b>	<b>% évolut°</b>
<b>011</b>	Charges à caractère général	1 472 181	1 500 680	28 499	1.94
	60-Achats et variat° de stocks	679 320	666 600	-12 720	-1.87
	61-62 : Autres charges externes	779 361	821 580	42 219	5.42
	63-Impôts	13 500	12 500	-1 000	-7.41
<b>012</b>	Charges de personnel	3 453 620	3 461 627	8 007	0.23
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante	511 026	517 796	6 770	1.32
<b>66</b>	Charges financières	46 898	46 570	-328	-0.70
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	10 000	10 000	0	0.00
<b>68</b>	Dotations aux amortissements	241 500	214 363	-27 137	-11.24
	FPIC	48 689	48 689	0	0.00
<b>TOTAL</b>		<b>5 783 914</b>	<b>5 799 725</b>	<b>15 811</b>	<b>0.27</b>

<b>RECETTES</b>					
<b>Chapitres</b>		<b>BP+BS+DM 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>Evolut°</b>	<b>% évolut°</b>
<b>13</b>	Atténuations de charges	35 713	51 000	15 287	42.81
<b>70</b>	Produits des services	396 545	401 966	5 421	1.37
<b>72</b>	Travaux en régie	74 929	34 440	-40 489	-54.04
<b>73</b>	Impôts et taxes	4 662 366	4 650 872	-11 494	-0.25
<b>74</b>	Dotations et participations	849 105	839 577	-9 528	-1.12
<b>75</b>	Autres produits de gestion courante	122 000	150 000	28 000	22.95
<b>76</b>	Produits financiers	35	35	0	0.00
<b>77</b>	Produits exceptionnels	5 000	5 000	0	0.00
<b>TOTAL</b>		<b>6 145 693</b>	<b>6 132 890</b>	<b>-12 803</b>	<b>-0.21</b>
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>361 779</b>	<b>333 165</b>		

**DOB 2026**  
**INVESTISSEMENT DEPENSES**

DESIGNATION	MONTANT EUROS
<b>TRAVAUX BATIMENTS</b>	
Bâtiments divers	228 400
Travaux en régie	8 256
Avances sur travaux d'investissement	50 000
<u>TOTAL</u>	286 656
Projets	
Salle polyvalente	150 000
<u>TOTAL PROJETS</u>	150 000
<b>TOTAL TRAVAUX BATIMENTS</b>	<b>436 656</b>
<b>TRAVAUX DE VOIRIE</b>	
Marché de voirie	253 000
Travaux de voirie divers	145 000
Travaux en régie	5 360
<u>TOTAL</u>	403 360
<b>TOTAL TRAVAUX DE VOIRIE</b>	<b>403 360</b>
<b>MATERIELS</b>	
Enseignement	7 130
Informatique	103 700
Ateliers et véhicules	254 000
Logistique - manifestations	12 480
<u>TOTAL MATERIEL</u>	377 310
<b>SPORT - VIE ASSOCIATIVE</b>	
Matériel	4 450
Equipement sportif	15 400
<u>TOTAL SPORT-VIE ASSOCIATIVE</u>	19 850

<b>CULTURE - MEDIATHEQUE</b>	
Culture	6 500
Médiathèque	2 450
<b>TOTAL CULTURE - MEDIATHEQUE</b>	<b>8 950</b>
<b>JEUNESSE</b>	
Périscolaire / accueil de loisirs	12 500
<b>TOTAL JEUNESSE</b>	<b>12 500</b>
<b>URBANISME</b>	
Etude environnementale - MEC	8 000
<b>TOTAL URBANISME</b>	<b>8 000</b>
<b>ENVIRONNEMENT</b>	
Forêt	12 000
Chemins forestiers	12 000
Illuminations Noël	6 500
Travaux régie	20 824
<b>TOTAL</b>	<b>51 324</b>
Projets	
Photovoltaïque Fonderie	2 000
<b>TOTAL PROJETS</b>	<b>2 000</b>
<b>TOTAL ENVIRONNEMENT</b>	<b>53 324</b>
<b>AUTRES</b>	
Dette en capital	261 484
<b>TOTAL AUTRES</b>	<b>261 484</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 581 434</b>

**DOB 2026  
RECETTES D'INVESTISSEMENT**

RECETTES	MONTANT (euros)
Excédent disponible fonctionnement	333 165
Subventions diverses	393 500
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>726 665</b>
FCTVA	265 704
Taxe d'aménagement	10 000
Amortissements	208 363
EMPRUNT	370 702
<b>Total autres recettes d'investissement</b>	<b>854 769</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 581 434</b>

**DOB 2026  
RECAPITULATIF DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT
BATIMENTS	436 656
VOIRIE	403 360
MATERIEL	377 310
SPORTS-VIE ASSOCIATIVE	19 850
CULTURE	8 950
JEUNESSE	12 500
URBANISME	8 000
ENVIRONNEMENT	53 324
AUTRES	261 484
<b>TOTAL</b>	<b>1 581 434</b>

**DOB 2026  
RECAPITULATIF RECETTES D'INVESTISSEMENT**

RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
FCTVA	265 704
Taxe d'aménagement	10 000
AMORTISSEMENTS	208 363
<b>TOTAL</b>	<b>484 067</b>
EMPRUNT	370 702
SUBVENTIONS	393 500
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	333 165
<b>TOTAL</b>	<b>1 581 434</b>

## ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	Dette en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
2026	2 207 235.03	308 051.77	46 569.62	261 482.15	
2027	1 945 752.88	303 473.78	41 491.42	261 982.36	4 577.99
2028	1 683 770.52	298 935.59	36 448.00	262 487.59	4 538.19
2029	1 421 282.93	267 873.13	31 542.22	236 330.91	31 062.46
2030	1 184 952.02	264 183.14	27 337.15	236 845.99	3 689.99
2031	948 106.03	246 233.25	23 127.13	223 106.12	17 949.89
2032	724 999.91	146 133.59	19 466.91	126 666.68	100 099.66
2033	598 333.23	142 947.38	16 280.70	126 666.68	3 186.21
2034	471 666.55	99 788.17	13 121.49	86 666.68	43 159.21
2035	384 999.87	97 168.95	10 502.27	86 666.68	2 619.22
2036	298 333.19	94 564.03	7 897.35	86 666.68	2 604.92
2037	211 666.51	91 930.52	5 263.84	86 666.68	2 633.51
2038	124 999.83	69 402.57	2 735.89	66 666.68	22 527.95
2039	58 333.15	47 969.60	1 302.92	46 666.68	21 432.97
2040	11 666.47	11 810.97	144.50	11 666.47	36 158.63

## TRAVAUX PREVISIONNELS SUR LE MANDAT

	coût prévisionnel en K€	subventions possibles en K€	2025		2026		2027	
			BS	BP	BP	BP		
rénovation salle polyvalente	1 523 273	905 000	1 280 000	150 000				
construction bâtiment pluridisciplinaire	955 287	636 600	585 000				305 000	
<b>Total</b>	<b>2 478 560</b>	<b>1 541 600</b>	<b>1 865 000</b>	<b>150 000</b>			<b>305 000</b>	

## LISTE DES EMPRUNTS PAR CODE EMPRUNT

pour l'exercice 2026

Code Hélics	Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	ORGANISME PRET.	N° Contrat		Durée Périodicité (en mois)	Article	TAUX initial	Type d'emprunt	Montant emprunt	Montant capital au 1er janvier	Annuité due à la banque	
				Marge	Index							Amortissement	Total Intérêt du
												ICNE exercice précédent	Intérêt
	20131	TRAVAUX INVESTISSEMENT	C.EPARGNE DE FRANCHE-COMTE		9239708	180	1641	3.33%		400 000.00	80 000.08	29 108.66	
						6						26 666.66	2 442.00
	08735905	TRAVAUX INVESTISSEMENT	BPBFC		08735905	180	1641	1.24%		420 000.00	168 000.00	29 953.00	1 158.26
	20161					3						28 000.00	1 953.00
	095652	TRAVAUX INVESTISSEMENT	C.EPARGNE DE FRANCHE-COMTE		095652	180	1641	1.35%		600 000.00	320 000.00	44 320.00	98.37
	20191					12						40 000.00	4 320.00
	08895247	TRAVAUX INVESTISSEMENT	BPBFC		08895247	123	1641	0.71%		265 028.80	155 138.76	26 889.12	4 272.66
	202101					3						25 856.48	1 032.64
	08895246	TRAVAUX INVESTISSEMENT	BPBFC		08895246	120	1641	1.16%		258 183.32	152 097.95	27 382.12	0.00
	202102					3						25 729.45	1 652.67
	28896079	TRAVAUX INVESTISSEMENT	BPBFC		08896079	120	1641	0.70%		286 186.34	166 998.25	29 657.00	0.00
	202103					3						28 562.88	1 094.12
	405628g	TRAVAUX INVESTISSEMENT	CAISSE EPARGNE		405628g	180	1641	3.65%		600 000.00	500 000.00	57 702.50	0.00
	202301					3						40 000.00	17 702.50
	698089G	TRAVAUX INVESTISSEMENT	C.EPARGNE DE FRANCHE-COMTE		698089G	180	1641	2.45%		700 000.00	664 999.99	63 039.37	0.00
	202501					3			Révisable			46 666.68	16 372.69
												0.00	0.00

TOTAL SELECTION													
										3 529 398.46	2 207 235.03	308 051.77	
												261 482.15	46 569.62
												5 529.29	41 040.33

**4 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEURS (BAFA) – ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 20250930-7 DU 30 SEPTEMBRE 2025 - DCM n° 20260310-4**

**M. Daniel BUCHWALDER** présente ce point.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de Monsieur Nicolas KRAFFT et de Monsieur Alexis PLICHON, domiciliés à Seloncourt, qui sollicitent une participation financière de la commune pour leur formation au BAFA.

Conformément à la convention de stage conclue avec UFCV Bafa-Bafd Bourgogne Franche-Comté, ces personnes ont participé à l'animation de centres de loisirs organisés par la commune.

Monsieur le Maire propose de verser une aide financière de 300 € à chacun d'entre eux.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2026.

La Commission Finances, réunie le 26 février 2026, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la participation financière de la commune à hauteur de 300 € pour la formation au BAFA de Monsieur Nicolas KRAFFT et pour celle de Monsieur Alexis PLICHON,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

**5 – RENOUELEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE SELONCOURT AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION ET PRESTATIONS ASSOCIÉES « VOIX ET DONNÉES MOBILES » - ACHAT CENTRALISÉ AVEC RESAH - DCM n° 20260310-5**

**M. Daniel BUCHWALDER** présente ce point.

Monsieur le Maire expose que depuis 2023, Pays de Montbéliard Agglomération adhère à la centrale d'achat RESAH moyennant une cotisation annuelle de 1 000 € afin de bénéficier d'un intermédiaire de gestion centralisé pour la passation d'un marché relatif à la fourniture de services de télécommunication permettant d'accéder à l'accord-cadre établi par RESAH avec le titulaire Bouygues Télécom.

Dans une démarche de mutualisation, Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) a souhaité ouvrir ce marché à ses communes membres volontaires et a créé dans ce cadre un groupement de commandes avec les communes de Seloncourt, Bethoncourt, Grand-Charmont, Mandeuze ainsi que le CCAS de Mandeuze.

Le marché, actuellement en cours, se terminant le 24 avril 2026, PMA a décidé de renouveler l'adhésion à RESAH afin de contractualiser avec cette centrale d'achat un nouvel accord-cadre à bons de commande porté par Bouygues Télécom. Ce nouvel accord-cadre - Services voix et données mobiles « essentiel » - concerne les prestations suivantes : forfaits mobiles Voix et Data incluant les appels illimités en Europe et l'abondance DATA 5G, Accès Data Mobile, terminaux et accessoires, solutions de couverture 4G/5G pour les sites, connectivité Machine to Machine, sécurisation de la flotte mobile et solutions de réseaux privés virtuels.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la participation de la commune à ce groupement de commandes et d'autoriser le Maire à engager toute démarche ainsi qu'à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

La Commission Finances, réunie le 26 février 2026, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le renouvellement de la participation de la commune à ce groupement de commandes ;
- **AUTORISE** le Maire à engager toute démarche ainsi qu'à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

**6 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PLURIDISCIPLINAIRE LABELLISÉ E4C2 RUE DE L'ÉCOLE DE BERNE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT - DCM n° 20260310-6**

**M. Daniel BUCHWALDER** présente ce point.

**Monsieur le Maire** : comme le disait précédemment Monsieur TISSERAND, ce projet a effectivement pris du retard en raison d'événements non imputables à la collectivité. Il propose aux élus d'inverser l'ordre de présentation de ces deux points qui concernent le même projet mais avec deux plans de financement différents, (Région, Etat). Ainsi, si celui adressé à la Région n'était pas accepté, c'est celui adressé à l'Etat qui sera appliqué.

Les élus acceptent, Monsieur le Maire débute son exposé.

Il expose que la consultation concernant les travaux allotés de l'opération est maintenant terminée.

L'estimation prévisionnelle des marchés de travaux au stade DCE, qui a été établie par le groupement de maîtrise d'œuvre DUFFING, est de :

Cumul marchés de base :	743 854.00 € H.T.
Prestation supplémentaire « abris vélo/poubelles » :	24 800.00 € H.T.
Total	<b>768 654.00 € H.T.</b>

Le montant cumulé des marchés de travaux retenus se porte à **667 888.14 € H.T.** comprenant les marchés de base et la prestation supplémentaire « Abris poubelles/vélos ». soit -13.11 % en dessous de l'estimation.

Le montant estimatif de l'opération se porte à **796 072.80 € HT** (maîtrise d'œuvre, SPS, contrôle technique, études diverses, mobilier inclus.)

Une subvention peut être demandée à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

Le plan de financement au stade A.P.D. a été approuvé par délibération n°13 du 11 décembre 2024 et il convient de le réactualiser au stade des résultats de consultation.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Co-financeurs		Dépenses subventionnables		Taux	Subventions escomptées €	%		
						Sur total H.T. 796 072,80 €	Sur total T.T.C.	
DEPARTEMENT DU DOUBS	P@C25 - VOLET A	398 036,40 €	part périscolaire/ restauration scolaire soit 50% sur total de l'opération	12,56%	50 000,00	6,28%	5,23%	
PMA	Fonds de concours	667 888,14	Travaux	1,50%	10 000,00	1,26%	1,05%	
ETAT	DETR	763 576,08	20% Total opération (sauf mobilier)+10% pour bois region lots 03 / 05 / 06	20,00%	172 762,46	21,70%	18,08%	
CAF	P.I.A.J.E. E.A.J.E. (MICRO CRECHE)	333 944,07	359 068,94	Travaux	62,66%	225 000,00	28,26%	23,55%
		25 124,87		Mobilier micro crèche				
	A.L.S.H. (PERISCOLAIRE)	333 944,07	341 315,92	Travaux	32,11%	109 600,00	13,77%	11,47%
		7 371,85		Mobilier Périscolaire				
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES					567 362,46	71,27%	59,39%	
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT					387 924,89	28,73%	40,61%	
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.					955 287,35	100%		

Les subventions de la CAF et de PMA ont déjà été attribuées. La subvention du DEPARTEMENT a été déposée le 22/05/2025.

La Commission « Bâtiment – Patrimoine – Cimetière » réunie le 19 février 2026 a émis un avis favorable.

Les crédits complémentaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement exposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention à l'ETAT au titre du D.E.T.R.,
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,

- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant réception des décisions attributives de subventions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

**7 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PLURIDISCIPLINAIRE LABELLISÉ E4C2 RUE DE L'ÉCOLE DE BERNE – RÉACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT- DCM n° 20260310-7**

M. Daniel BUCHWALDER présente ce point.

Monsieur le MAIRE expose que la consultation concernant les travaux allotis de l'opération est maintenant terminée.

L'estimation prévisionnelle des marchés de travaux au stade DCE, qui a été établie par le groupement de maîtrise d'œuvre DUFFING, est de :

Cumul marchés de base :	743 854.00 € H.T.
Prestation supplémentaire « abris vélo/poubelles » :	24 800.00 € H.T.
<b>Total</b>	<b>768 654.00 € H.T.</b>

Le montant cumulé des marchés de travaux retenus se porte à **667 888.14 € H.T.** comprenant les marchés de base et la prestation supplémentaire « Abris poubelles/vélos ». soit -13.11 % en dessous de l'estimation.

Le montant estimatif de l'opération se porte à **796 072.80 € HT** (maîtrise d'œuvre, SPS, contrôle technique, études diverses, mobilier inclus.)

Le plan de financement au stade A.P.D. a été approuvé par délibération n°13 du 11 décembre 2024 et il convient de le réactualiser au stade des résultats de consultation.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Co-financeurs		Dépenses subventionnables		Taux	Subventions escomptées €	%		
						Sur total H.T. 796 072,80 €	Sur total T.T.C.	
<b>DEPARTEMENT DU DOUBS</b>	P@C25 - VOLET A	398 036,40 €	part périscolaire/ restauration scolaire soit 50% sur total de l'opération	<b>12,56%</b>	50 000,00	6,28%	5,23%	
<b>PMA</b>	Fonds de concours	667 888,14	Travaux	<b>1,50%</b>	10 000,00	1,26%	1,05%	
<b>REGION</b>	Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population	763 576,08	Total opération (sauf mobilier)	<b>31,69%</b>	242 000,00	30,40%	25,33%	
<b>CAF</b>	P.I.A.J.E. E.A.J.E. (MICRO CRECHE)	333 944,07	359 068,94	Travaux	62,66%	225 000,00	28,26%	23,55%
		25 124,87		Mobilier micro crèche				
	A.L.S.H. (PERISCOLAIRE)	333 944,07	341 315,92	Travaux	32,11%	109 600,00	13,77%	11,47%
		7 371,85		Mobilier Périscolaire				
<b>TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES</b>					<b>636 600,00</b>	<b>79,97%</b>	<b>66,64%</b>	
<b>MONTANTSOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT</b>					<b>318 687,35</b>	<b>20,03%</b>	<b>33,36%</b>	
<b>TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.</b>					<b>955 287,35</b>	<b>100%</b>		

Les subventions de la CAF et de PMA ont déjà été attribuées. La subvention du DEPARTEMENT a été déposée le 22/05/2025. La subvention REGION est en cours d'instruction.

La Commission « Bâtiment – Patrimoine – Cimetière » réunie le 19 février 2026 a émis un avis favorable.

Les crédits complémentaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement exposé,
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant réception des décisions attributives de subventions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

**8 – REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DES ATELIERS MUNICIPAUX – DEMANDE DE SUBVENTION AU SYGAM - DCM n° 20260310-8**

**M. Daniel BUCHWALDER** présente ce point.

Monsieur le Maire expose que la ville souhaite remplacer la chaudière des ateliers municipaux datant de 1999, présentant des dysfonctionnements.

Dans le cadre de l'aide à l'investissement accordée par le SYGAM (Syndicat Intercommunal du Gaz de la Région de Montbéliard), il est proposé aux communes une participation sur les projets liés au maintien du gaz sur le territoire communal.

De ce fait, le remplacement de la chaudière des ateliers municipaux par une chaudière plus performante pourrait faire l'objet d'une aide du SYGAM jusqu'à 80% du coût H.T. de la chaudière.

Les travaux de remplacement de la chaudière se portent à 20 816.34 € H.T. soit 24 979.61 € T.T.C.

La dépense subventionnable, hors travaux de dépose, est estimée à 19 869.45 € H.T.

La subvention pourrait se porter à 15 895.56 €

La commission Bâtiment – Patrimoine – Cimetière, réunie le 19 février 2026, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2026.

**M. Denis TISSERAND** : trouve que ce n'est pas très prudent d'installer une chaudière au gaz. Est-ce qu'il y aura une pré configuration pour installer une pompe à chaleur à côté ? Comme il le fait régulièrement, il rappelle ses craintes sur le bilan carbone de la commune.

**M. Nicolas PIERGUIDI** : rappelle que c'est la chaudière des ateliers municipaux qui n'est pas beaucoup sollicitée. C'est une chaudière à gaz assez simple, pas très énergivore.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une aide financière au SYGAM,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge le financement de l'organisme cité qui ne répondrait pas à hauteur de la subvention prévue et demandée,
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

**9 – DÉNOMINATION DE LA RUE DU LOTISSEMENT « NEDEY » - DCM n° 20260310-9**

**M. Jean-Marc ROBERT** présente ce point.

Monsieur ROBERT expose au Conseil Municipal la nécessité de donner un nom à la nouvelle rue du futur lotissement « NEDEY ». Cette rue se situera à l'extrémité de la rue Sous Gros Bois.

Après un bref rappel de la biographie de Joséphine BAKER, il est proposé de donner son nom à cette rue.

La Commission Voirie, réunie le 23 février 2026, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la dénomination « rue Joséphine BAKER » pour la nouvelle voie du futur lotissement « NEDEY »
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir

**10 – CONVENTION BIPARTITE DE COOPÉRATION CONCERNANT LE PROJET DE VOIE DE STOCKAGE DES VÉHICULES DES USAGERS DE LA DÉCHÈTERIE - DCM n° 20260310-10**

**M. Jean-Marc ROBERT** présente ce point.

Monsieur ROBERT expose que l'accès à la déchèterie rue du Bas de Boutonneret pose un problème de remontée des files d'attente sur la route départementale RD35 et cette situation bloque notamment l'accès au lotissement du Clos champêtre et des Ateliers Municipaux.

De ce fait, Pays de Montbéliard Agglomération projette la création d'une voie de stockage de véhicules pour les usagers de la déchèterie.

La présente convention d'une durée de trente ans a pour objet de définir les modalités d'entretien et la gestion ultérieure de cette nouvelle voie :

- La réalisation des travaux sera assurée sous maîtrise d'ouvrage de Pays de Montbéliard Agglomération.
- La gestion et l'entretien de la nouvelle voie seront du ressort de la Commune de Seloncourt. Les éléments à entretenir, détaillés en annexe 1 de la convention sont les suivants :
  - La nouvelle voie (structure, couche de roulement et ouvrages de voirie) ;
  - Les petits aménagements (îlots, clôture, murets...)
  - La signalisation verticale et horizontale

**M. Jean-Marc ROBERT** précise l'objectif de ces travaux : une voie pour permettre l'accès aux riverains du lotissement et aux ateliers municipaux, 1 voie centrale pour l'entrée à la déchèterie et la 3<sup>ème</sup> pour en sortir. Ces travaux ne débiteront qu'après les élections, à la demande de la commune, afin de ne pas gêner l'accès au bureau de vote.

Il serait également envisagé par PMA d'augmenter la surface de la déchèterie ce qui permettrait de garantir autant de place à l'intérieur que celles de la 3<sup>ème</sup> voie.

**M. Denis TISSERAND** demande s'il restera des travaux à la charge de la commune car il lui semble avoir entendu cela à PMA.

**Monsieur le Maire** lui répond que non.

**M. Jean-Marc ROBERT** lui rappelle que selon les termes du projet de convention, la seule participation financière pour la ville sera l'entretien de ces voies durant 30 ans.

La Commission Voirie, réunie le 23 février 2026, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les termes de la convention jointe en annexe ;
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer la convention et tout document à intervenir.

## COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE N° 2026-02 A 2026-06

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue du conseil municipal par délibération n° DCM20200609-4 du 09 juin 2020 :

Objet		Service instructeur	Numéro de décision	Avenant		Titulaire mandataire	Désignation du lot	Adresse du titulaire ou du mandataire	Date de signature	Montant T.T.C.	
Contrat/Marché	Nature			N°	objet						
RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE AVENANT 1 AU MARCHÉ 2025-07	TRAVAUX	MARCHES PUBLICS	DEC2026-01-26-02	1	FINANCIER	SEEB SARL	LOT 07 ELECTRICITE	6 Rue des Fleurs 25200 MONTBELLARD	26/01/2026	2 683,56 €	
MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PLURIDISCIPLINAIRE RESILIATION DU MARCHÉ 202401	PRESTATION INTELLECTUELLE	MARCHES PUBLICS	DEC2026-02-05-03			GROUPEMENT DUFFING STEPHANIE		21 Avenue Gaston Renaud 25340 PAYS DE CLERVAL	05/02/2026		
RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE AVENANT 2 AU MARCHÉ 2025-07	TRAVAUX	MARCHES PUBLICS	DEC2026-02-16-04	2	FINANCIER	SEEB SARL	LOT 07 ELECTRICITE	6 Rue des Fleurs 25200 MONTBELLARD	26/01/2026	7 134,32 €	
RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE AVENANT 2 AU MARCHÉ 2025-01	TRAVAUX	MARCHES PUBLICS	DEC2026-03-06	2	FINANCIER	EGBTP	LOT 01 DEMOLITION GROS ŒUVRES	10 Rue des Bouquières 25400 EXINCOURT	02/03/2026	4 920,00 €	
LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE CAISSE D'EPARGNE		FINANCES	DEC20260223-05	<p>Objet</p> <p>La commune de Seloncourt décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit "ligne de trésorerie interactive" afin de pallier aux écarts temporaires entre date d'encaissement des recettes et date de paiement des dépenses selon les conditions suivantes :</p> <p>Montant : 600 000 €</p> <p>Durée : 1 an</p> <p>Taux : Marge sur €str 1,20 %</p> <p>Calcul des intérêts : chaque mois sur la base de l'encours constaté et de l'index correspondant (base Exact360)</p> <p>Paiement des intérêts : trimestriel</p> <p>Frais de dossier : Néant</p> <p>Commission d'engagement : 0,15 %</p> <p>Commission de mouvement : Néant</p> <p>Commission de non-utilisation : 0,0500 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen pondéré identique aux intérêts</p>							23/02/2026

Le Conseil Municipal prend acte de ce compte-rendu.

**COMPTE-RENDU DES ARRÊTÉS N° 2026-07 A 2026-20**

N° ARRÊTÉ	DATE	SERVICE	OBJET
ARR2026-01-27-07	27/01/26	PM	Arrêté circulation pour le trajet du carnaval 2026 dimanche 8 mars
ARR2026-01-27-08	27/01/26	PM	Arrêté d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons - Maison pour Tous - Salle Polyvalente -08 mars 2026
ARR2026-01-27-09	27/01/26	PM	Arrêté réglementation de la circulation et le stationnement concernant le carnaval 2026
ARR2026-01-29-10	29/01/26	PM	Arrêté circulation pour EIMI Elec pour ouverture fouille travaux électriques du 23 février durant 15 jours rue du Général Leclerc
ARR2026-01-29-11	29/01/26	PM	Arrêté d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons comité des fêtes Seloncourt festival chanson
ARR2026-02-03-12	03/02/26	PM	Arrêté d'autorisation de travaux CIRCET remplacement cadre et tampon rue général Leclerc
ARR2026-02-04-13	04/02/26	PM	Arrêté d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons - Tarot Club Seloncourt - Salle Polyvalente - 10 février 2026
ARR2026-02-10-14	10/02/26	PM	Arrêté d'autorisation d'ouverture temporaire débit de boissons - Jeanne d'Arc- tir à l'arc - place Croizat 15 février 2026
ARR2026-02-10-15	10/02/26	PM	Arrêté d'autorisation d'ouverture débit de boissons 07 et 08 mars 2026 compétition gymnastique
ARR2026-02-11-16	11/02/26	PM	Arrêté portant sur l'autorisation de la destruction de renards février 2026
ARR2026-02-18-17	18/02/26	PM	Arrêté de travaux TTP Courtot renouvellement branchement rue des combes
ARR2026-02-20-18	20/02/26	PM	Arrêté de stationnement interdit du 20 février au 30 juillet 2026 rue Motteler par EGBTP
ARR2026-02-23-19	23/02/26	PM	Arrêté de travaux TTP Courtot création branchement EU et AEP rue Claude Debussy
ARR2026-02-25-20	25/02/26	PM	Arrêt de circulation pour travaux - élargissement de la voie de circulation - rue du bas Boutonneret - Ets Climent

Le Conseil Municipal prend acte de ce compte-rendu.

## QUESTIONS ORALES

**M. Sergio BEE** demande à Monsieur le Maire s'il peut quand même soumettre une question qu'il a oublié d'annoncer en début de séance.

**Monsieur le Maire** lui rappelle que normalement il devrait lui dire non mais il ne lui fera pas ça au dernier conseil de son mandat. Il l'invite donc à faire part de sa demande.

**M. Sergio BEE** le remercie. Il a été interpellé par des habitants des immeubles de la rue Neuve, propriété BOEHM qui rencontrent des problèmes de distribution de courrier car bien que l'impasse ait été dénommée (impasse des Usines), elle n'a toujours pas de plaque.

**M. Jean-Marc ROBERT** lui répond que ce point a été abordé avec les services pour que le nécessaire soit fait.

## INFORMATIONS

Monsieur le Maire avant de clore la séance et puisqu'il s'agit du dernier conseil municipal qu'il préside avant la fin de son mandat, souhaite remercier l'ensemble des élus pour leur participation, même si quelque fois, les débats ont été rugueux. Pour autant, durant les 11 années où il a été maire, les séances des conseils municipaux ont toujours été propres et cela est à l'honneur de tout le monde. Il remercie tous les élus, souhaite bon vent à ceux qui repartent et une bonne retraite à ceux qui ne repartent pas.

Monsieur le Maire est applaudi par tous les élus qui le remercient à leur tour.

Monsieur le Maire ajoute, bien que le DGS ne soit pas d'accord, que le conseil municipal d'installation, s'il n'y a qu'un tour de scrutin, sera convoqué samedi 21 mars à 10h30 à la salle polyvalente.

La séance est levée à 19h10.

Le Secrétaire de Séance  
**Mme Françoise PAICHEUR**



Le Maire  
**Daniel BUCHWALDER**

